

SEANCE DU 18 MAI 2021

COMPTE RENDU DU PROCÈS VERBAL

*Membres en
exercice : 15*

Corum : 8

Présents : 11

Absents : 4

Pouvoirs : 2

Votants : 13

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit mai à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Hébécourt, légalement convoqués le douze mai deux mil vingt et un, se sont réunis à la Maison du village d'Hébécourt, à huis clos, sous la présidence de Monsieur François LETIERCE, Maire,

Etaient présents :

DESMOLINS Sylvie,
DOLLÉ Stéphanie,
DUPONT Xavier,
FATTORE Christelle,
FENÉ Marie-Laure
HERPIN Véronique,
HANNE Gaëlle,
KAUFFER Morgan,
LANGLOIS Didier,
LETIERCE François,
POTTEZ Nadège,

Absents Excusés:

BEURAIN Gérard, (*Pouvoir X. Dupont*)
FLEURY Elodie,
VIDAL Véronique, (*Pouvoir S. Desmolins*)

Absents :

DEHON Julie,

Secrétaire de séance:

Marie Karine CORRE.

Sommaire de la séance du 18 mai 2021 :

1. *Approbation de la séance du 9 avril 2021*
2. *Compte de Gestion 2020*
3. *Affectation des résultats 2020*
4. *Propriété Credeville*
5. *DIA 151 - Parcelle C396*
6. *Points Commissions*
7. *Questions diverses*

Délibérations n° :

- | | |
|---------|---|
| 23/2021 | <i>Compte de Gestion 2020</i> |
| 24/2021 | <i>Affectation des résultats 2020</i> |
| 25/2021 | <i>Propriété Credeville</i> |
| 26/2021 | <i>DIA 151 - Parcelle C396</i> |
| 27/2021 | <i>Remise loyer juin 2021 - 5 rue Georget</i> |
| 28/2021 | <i>Attribution Marché Espaces Verts</i> |
| 29/2021 | <i>Distributeurs de pains</i> |
| 30/2021 | <i>Mandats vente terrains Clos Renard</i> |

Préambule

Compte tenu de la forte progression des projets éoliens touchant plusieurs communes voisines, une intervention de M. Cuvelier, 1^{er} adjoint de SANCOURT-commune impactée par un projet de 8 éoliennes - a été sollicité afin de sensibiliser le Conseil Municipal sur le sujet. Après un bref exposé du déroulé de la situation que connaît la commune de Sancourt concernant les impacts environnementaux, sanitaires, financiers, fonciers... M. Cuvelier invite les membres du Conseil Municipal à participer à une réunion d'information plus approfondie, afin d'être plus aguerrie sur le sujet, si la commune se voyait sollicitée par des promoteurs éoliens.

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 9 AVRIL 2021

Le Conseil Municipal ayant précédemment pris connaissance du compte rendu du 9 avril 2021 ;

APPROUVE ledit compte rendu à l'unanimité.

2- COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du Compte de Gestion définitif 2020, visé par le comptable assignataire en date du 12/04/2021 ;

FONCTIONNEMENT

<i>Excédent 2019</i>	<i>+ 228 662.13 euros (Pour mémoire)</i>
<i>Recettes 2020</i>	<i>+ 597 674.40 euros</i>
<i>Dépenses 2020</i>	<i>- 554 799.25 euros</i>
<i>Excédent 2020</i>	<i>+ 271 537.28 euros</i>

Solde d'exécution 2020 = Excédent + 42 875.15 euros

INVESTISSEMENT

Déficit 2019	+ 161 559.15 euros (Pour mémoire)
Recettes 2020	+ 451 955.55 euros
Dépenses 2020	- 811 431.89 euros
Déficit 2020	- 197 917.19 euros

Solde d'exécution 2020 = Déficit - 359 476.34 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE ledit compte de Gestion ;

ADOpte la présente délibération à : l'unanimité.

Délibération 23/2021

3 - AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion de l'exercice 2020,

STATUANT sur l'affectation des résultats de l'exercice 2020,

CONSTATANT que le Compte de Gestion fait apparaître :

- Un excédent de Fonctionnement de 271 537.28 euros
- Un déficit d'Investissement de 197 917.19 euros

DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

		EUROS
A RESULTAT DE L'EXERCICE	EXCEDENT :	42 875.15
	DEFICIT :	0.00
B RESULTAT REPORTE DE N-1 (ligne 002 du CA)	EXCEDENT :	228 662.13
	DEFICIT :	0,00
C RESULTAT A AFFECTER (=A+B)		271 537.28
D solde d'exécution de la section d'investissement	EXCEDENT :	0.00
	DEFICIT :	197 917.19
E RAR de la section d'investissement	DEPENSES :	24 000.00
F RAR de la section d'investissement	RECETTES :	0,00
G solde des Restes à Réaliser de la section d'investissement (=E-F)	EXCEDENT (+) de financement ou BESOIN (-) de financement	24 000.00

H BESOIN DE FINANCEMENT (=D+G)	173 917.19
AFFECTATION DE C	
En réserves au compte R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement H)	0.00
Complément en réserves au compte R 1068	0.00
1 Total réserves au compte R 1068 en investissement	0.00
2 Report en Fonctionnement au compte R 002 (=C-H)	271 537.28
3 Report en Investissement au compte	0.00
<i>R 001 Exédent</i>	
<i>D 001 Déficit</i>	197 917.19

ADOPTE la présente délibération à : l'unanimité.

Délibération 24/2021

4 - ACQUISITION PROPRIETE CREDEVILLE

Vu la délibération 21/2020, autorisant M. le Maire à négocier l'achat de la propriété CREDEVILLE, sise 20 rue des Landes, cadastrées C370, d'une contenance de 1709m² ;

Considérant la proposition du vendeur en date du 2 mai 2021, arrêtée à la somme de 150 000€ ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de M. Arnaud CREDEVILLE pour une acquisition du bien sus nommé pour 150 000 € ;

DONNE tout pouvoir au maire pour signer tout acte et document visant la bonne exécution de cette décision ;

ADOPTE la présente délibération à :

8 voix POUR
2 ABSTENTIONS
3 voix CONTRE

Délibération 25/2021

5- DIA 151 - PARCELLE C396

Vu la délibération 17/2021, portant préemption partielle de la parcelle C396, dans le cadre d'un projet de sécurisation piétonne de la rue du Cornouiller ;

Vu les entretiens avec les acquéreurs, s'ayant fait connaître à l'issue de la notification de préemption partielle ;

Considérant que ces derniers, après exposé du projet, sont favorables audit projet ;

Vu le courrier du notaire chargé de la vente, en date du 30/04/2021, demandant le retrait de la décision afin de régulariser la vente dans les meilleurs délais ;

Considérant l'accord des acquéreurs en date du 03/05/2021 sur le projet de division et termes de la délibération, à savoir : la prise en charge totale :

- des travaux de clôture, de démolition et reconstruction du mur du bâtiment, présent sur le tracé de la préemption partielle ;
- des frais de géomètre pour le bornage de la nouvelle parcelle ainsi créée et des frais de notaire afférents ;

Considérant l'attestation de retrait d'intention d'aliéné établi le 03/05/2021, pour libération de la vente, suite à l'accord des acquéreurs ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ATTESTE du retrait d'intention d'aliéné par préemption partielle de la parcelle C396, notifiée sur la DIA 151 en date du 14/04/2021 ;

REITERE les termes liés au projet initial, à savoir, la prise en charge totale :

- des travaux de clôture, de démolition et reconstruction du mur du bâtiment, présent sur le tracé du projet de division ;
- des frais de géomètre pour le bornage de la nouvelle parcelle ainsi créée et des frais de notaire afférents ;

DONNE tout pouvoir à M. le Maire pour signer avec les acquéreurs de la parcelle C396 ;

- L'achat, à l'euro symbolique, de la parcelle issue de la division, pour création d'un trottoir ;

- Une convention précisant les termes des travaux qui seront effectués par la mairie ;

ADOPTE la présente délibération à : l'unanimité.

Délibération 26/2021

6- POINTS COMMISSIONS

❖ BIENS COMMUNAUX

Sortie/Entrée 2021 du 5 rue Georget

Suite au préavis des locataires sis 5 rue Georget un état des lieux de sortie a été effectué en date du 25 avril pour permettre aux nouveaux locataires d'entrer dans les lieux au 1^{er} mai 2021 ;

Cependant l'état des lieux de mise à disposition par le constructeur n'ayant pas fait l'objet d'un constat d'huissier ou d'un rapport photographique, ne permet pas de justifier que les menus travaux perceptibles à la sortie des locataires sont de leurs ressorts ;

Afin de palier à ce problème, un état des lieux photographique sera désormais annexé ;

Aussi, lors de cet état d'entrée, des travaux de peintures révélés nécessaires ont été proposés d'être effectués par les locataires entrants :

Considérant ce dernier point ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

OCTROIE une remise de 100% sur le loyer de juin 2021 à M. GINER et Mme GOUELLE, en contrepartie des travaux réalisés.

ADOPTE la présente délibération à : l'unanimité.

Délibération 27/2021

❖ FETES ET CEREMONIES

- Opération partir en livre le 20/07/2021 – Goûter offert par la commune
- Panier des anciens – distribution le 20/06/2021

❖ ENVIRONNEMENT

En attente de la finalisation des points d'alimentation en eau.

❖ APPEL D'OFFRE

Marché Espaces verts

Vu la commission d'appel d'offre réunie le 21 avril 2021 pour le dépouillement des offres pour l'attribution du marché de d'espaces ;

Après comparaison des différentes propositions, en appui au rapport d'analyse, la commission d'appel d'offre propose au Conseil Municipal d'entériner le choix de l'entreprise :

LEFRANCOIS GARDEN'S - 3 Les Trois Cornets - 76780 ARGUEIL

Pour un coût de 14 500 euros H.T.

La commission ayant répondu à l'ensemble des questions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE et ENTERINE le choix de la commission d'appel d'offre ;

DONNE tout pouvoir à M. le Maire pour signer toutes pièces se rapportant à ces travaux et tous moyens pour s'assurer, de la bonne réalisation des travaux ;

ADOpte la présente délibération à : l'unanimité.

Délibération 28/2021

❖ URBANISME

- DP 21 A0006 - HOFHECKER - Réfection toiture
=> non-opposition du 13/04/2021
- 21 A0007 - PRUVOST - Changement de fenêtres
=> non-opposition du 29/04/2021
- 21 A0008 - HAUMET - Réfection muret
=> non-opposition du 10/05/2021
- 21 A0009 - HAUMET - Compactage entrée
=> Classé sans suite le 10/05/2021
=> (accord de la mairie (voirie) le 10/05/2021)
- 21 A0010 - OUDIN - Carport
=> Opposition du 04/05/2021 -> Dépôt d'un PC

CUB 17 A0005 - DG INVESTISSEMENT
=> Toujours en cours

20 A0025 - JOUYET (VOELTZEL)
=> Toujours en cours

21 A0003 - LE COMPTE (RUELLE)
=> en cours

PC 21 A0001 - SCI DES CONDORS
Transformation grange en habitation
=> En cours

21 A0003 - GAEC DE ROUVILLE
Hangar agricole => En cours

21 A0004 - MESNIL
Annexe d'habitation => AVIS FAVORABLE

21 A0005 - DUHAMEL
Maison individuelle => AVIS FAVORABLE
avec pente de toit à corriger = 45°

DIA #154 - Vte NOQUET / LOURME

☞ Non-préemption

#155 - Vte LETEMPLIER-LEAU / MONIER-BEORD

☞ Non-préemption

#156 - Vte DUBOIS / SARMENTO

☞ Non-préemption

#157 - Vte PAUL / THOMAS-TARDU

☞ Non-préemption

#158 - Vte SALOMONS / GARNIER

☞ Non-préemption

#159 - Vte LACROIX / DUHAMEL

☞ Non-préemption

#160 - Vte MOULIN / MESNIL

☞ Non-préemption

II- QUESTIONS DIVERSES

DISTRIBUTEUR DE PAINS

Vu la proposition d'implantation d'un distributeur à pain sur la commune, par la boulangerie d'Heudicourt ;

Considérant le besoin d'une plateforme d'environ 1 m x 1 m, raccordé au réseau d'électricité ;

Considérant l'emplacement sur le domaine public (place de la Mairie, placeau de l'école maternelle) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE la signature d'une convention d'occupation du domaine public pour une durée de 1 an, afin de voir si ce service de proximité est concluant ;

AUTORISE La boulangerie - Les Délices d'Heudicourt -à installer un distributeur de pains Place de la Mairie (placeau de l'école maternelle);

DECIDE que les travaux de scellement par fixation chimique, les frais de raccordement électrique ainsi que les consommations seront à la charge de la collectivité;

DONNE tout pouvoir au Maire pour signer la convention afférente à cette mise à disposition;

ADOPTTE la présente délibération à : l'unanimité.

Délibération 29/2021

MANDATS VENTE TERRAINS CLOS RENARD

Vu la délibération 31/2020 décidant de la vente des parcelles: lots 7 à 10 de la résidence du Clos Renard et actant des prix nets vendeurs ;

N° LOT	PRIX NET VENDEUR
LOT 7	58 000 €
LOT 8	65 000 €
LOT 9	62 000 €
LOT 10	58 000 €

Vu l'expiration du mandat de vente exclusif desdits lots signé avec l'agence immobilière Terres et Maisons de l'Ouest.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de donner mandat de vente exclusif, des lots N° 8 et 9 à l'agence immobilière Keymex Seine et Oise ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les mandats de vente relatifs auxdits lots;

ADOPTTE la présente délibération à : l'unanimité.

Délibération 30/2021

✚ RÉALISATION D'UN APS - AVANT PROJET SOMMAIRE - MAM

Vu la délibération 21/2021 lançant la consultation pour la désignation d'un cabinet ou d'un architecte qui assurera la mission de maîtrise d'œuvre nécessaire pour mener à bien la réalisation des travaux ;

Considérant 2 retours sur les sollicitations ainsi effectuées via le CAUE27 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder la phase de réalisation d'un APS aux architectes :

- SEL ET POIVRE ARCHITECTE - 6 570 € HT
- SAS FERET Laurent - 3 309.90 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats de maîtrise d'œuvre avec lesdits architectes ;

STATURA sur le projet à retenir à l'issue des présentations des APS ;

ADOpte la présente délibération à : l'unanimité.

Délibération 31/2021

✚ Porche de la Place

Portail et portillon démonté, bois récupéré pour plancher église => visibilité parkings et jeux

✚ Concert Eglise 27 juin 2021

Subvention de 10€ accordée aux Hébécourtois

✚ Vol dans les églises

Sensibilisation de l'état => demande d'inventaire

✚ Entretien des espaces verts privés en limite du domaine public

Les manquements feront l'objet d'une visite d'élus et/ou d'un courrier de la Mairie

 Véhicules en stationnements continus

Les manquements feront l'objet d'une visite d'élus et/ou d'un courrier de la Mairie

La séance est levée à 22h05

François LETIERCE

~~BEURAIN Gérard~~
(Pouvoir X. Dupont)

~~DEHON Julie~~

DESMOLINS Sylvie

DOLLÉ Stéphanie

DUPONT Xavier

FATTORE Christelle

FENÉ Marie-Laure

~~FLEURY Elodie~~

HANNE Gaëlle

HERPIN Véronique

KAUFFER Morgan

LANGLOIS Didier

POTTEZ Nadège

~~VIDAL Véronique~~
(Pouvoir S. Desmolins)